



Plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école

À L'ÉCOLE, LE CIVISME JE M'Y COLLE!

Un plan stratégique pour une surveillance préventive Écoles Notre-Dame et des Jolis-Prés



1- La protection des jeunes dans nos écoles concerne tout le personnel, il faut donc :

- Faire prendre conscience à tout le personnel, et ce, dès la première rencontre de l'année, du rôle majeur que tous ont à jouer dans la lutte contre l'intimidation et la violence;
- Rappeler aux titulaires de lire aux jeunes dès la rentrée scolaire les règles de vie de l'école ; de les répéter régulièrement et d'insister pour qu'elles soient respectées;
- Demander aux enseignants(es) de modéliser les comportements voulus et de féliciter régulièrement les jeunes qui les mettent en pratique;
- Revoir avec les enseignants le plan de surveillance ci-dessous dès la rencontre du mois d'août, d'insister sur les attitudes de surveillance gagnante et les premières interventions à faire si conflit, violence ou intimidation.

2- Plan de surveillance de l'école

2.1 CODE DE VIE DES ÉCOLES NOTRE-DAME ET DES JOLIS-PRÉS

règles de vie

DIGNITÉ DE LA PERSONNE

(Ordre personnel et social, structure son identité)

Règle de vie	Indicateur de manquement
Je m'exprime de façon convenable et respectueuse.	<i>Riposte lors d'une intervention.</i> <i>Démontre une attitude irrespectueuse ou arrogante.</i> <i>Langage vulgaire.</i> <i>Manque de respect dans ses propos et dans ce qu'il diffuse dans les réseaux sociaux.</i>

Je respecte les personnes différentes de moi.	<p><i>Ridiculise, harcèle, menace un élève (intimidation, taxage...)</i></p> <p><i>Langage vulgaire.</i></p>
Je porte une tenue convenable pour le milieu scolaire.	<p><i>Porte des vêtements avec chaînes, épingles, portant des messages ou des dessins à connotation violente, raciste, sexiste ou vulgaire.</i></p> <p><i>Porte des vêtements indécents (gilet ne couvrant pas le ventre et/ou le dos, camisole à bretelles fines).</i></p> <p><i>Porte des chaussures souillées à l'intérieur.</i></p> <p><i>Utilise les roulettes de ses espadrilles.</i></p> <p><i>Porte un « body piercing ».</i></p> <p><i>Coloration des cheveux d'une couleur inhabituelle.</i></p> <p><i>N'attache pas ses cheveux (lorsque requis).</i></p> <p><i>Porte des chaussures ne couvrant pas les orteils et ne s'attachant pas au talon (ex. : babouches).</i></p>
Mes collations sont saines et sans arachides.	<p><i>Mâche de la gomme, mange des aliments sucrés...</i></p> <p><i>Échange sa collation.</i></p> <p><i>Consommation de boissons énergisantes.</i></p>
Je privilégie le vous, le monsieur ou madame, lorsque je m'adresse à un adulte.	<p><i>J'interpelle un adulte de manière impolie ou inappropriée.</i></p>

ENGAGEMENT SCOLAIRE
(Ordre intellectuel, exploite l'information)

Règle de vie	Indicateur de manquement
Je prends soin de mon matériel scolaire et de mes vêtements.	<i>Oublie, laisse traîner ou perd fréquemment son matériel scolaire ou ses vêtements...</i> <i>Échange ou vend du matériel...</i> <i>Apporte son « iPod », lecteur MP3, cellulaire, carte de guichet ou autre objet de valeur...</i> <i>Apporte des jouets et cartes à collectionner...</i>
Je prends soin du matériel mis à ma disposition et je remplace ce qui a été brisé, perdu ou volé.	<i>S'approprie le bien des autres sans permission.</i> <i>Brise ou détruit volontairement l'environnement scolaire et le matériel prêté par l'école.</i> <i>Fait des graffitis sur les murs, pupitres, livres...</i>

RESPECT
(Ordre personnel et social, structure son identité)

Règle de vie	Indicateur de manquement
Pour ma sécurité, je tiens compte des limites et règles de la cour de récréation.	<i>Ne reste pas dans son secteur de jeu.</i> <i>Sort des limites de la cour de récréation.</i> <i>Triche, ne respecte pas les règles des jeux.</i>
Je respecte les autres.	<i>Langage inadéquat.</i> <i>Frappe intentionnellement un élève.</i> <i>Saute sur le dos des autres, bouscule, pousse, tiraille, fait trébucher intentionnellement, lance des balles de neige.</i> <i>Fait le « guignol » en l'absence du professeur.</i>

AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ
(Ordre méthodologique)

Règle de vie	Indicateur de manquement
Je me déplace convenablement en tout temps.	<i>Traîne, lambine ou court dans les déplacements et aux toilettes.</i> <i>Refuse d'écouter les consignes aux autobus.</i> <i>Utilise sa bicyclette, planche à roulettes, patins à roues alignées, trottinette...</i>
Je transmets à mes parents les communications et l'information.	<i>Ne remet pas les messages à ses parents.</i> <i>Les communications et les travaux ne sont pas signés.</i>
Je me déplace en silence dans les corridors en tout temps.	<i>Parle dans les corridors.</i>
Je pense à mon habillement pour les cours d'éducation physique.	<i>Ne porte pas les vêtements adéquats pour l'activité physique.</i>
Je fournis un effort constant à l'école et à la maison. J'ai une bonne position d'écoute et de travail.	<i>Ne fait pas ses devoirs, ses travaux...</i> <i>N'écoute pas les explications.</i> <i>Dérange les autres...</i> <i>Joue avec des objets.</i>

Mon engagement scolaire :

Actions positives – Je suis fier de moi et je m'épanouis quand :

- 1) Je prends soins de plus petits et je respecte ceux qui sont différents.
- 2) J'applique les règles de vie.
- 3) Je gère mes conflits de la bonne façon.
- 4) Je fais part de mes projets et des idées susceptibles d'améliorer la vie de l'école.
- 5) Je nomme et je dénonce les injustices et les gestes d'intimidation avec courage.
- 6) Je souligne mes réussites et mes efforts aux adultes et aux camarades qui m'entourent.
- 7) Je fais mon travail avec application.
- 8) J'encourage et je supporte les autres lorsqu'ils en ont besoin.
- 9) J'utilise de bonnes stratégies d'étude et de travail.
- 10) Je communique selon le code de politesse

2.2 Horaire de la journée et de surveillance des écoles Notre-Dame et Des Jolis-Prés

HORAIRE DE LA JOURNÉE

	Notre-Dame		Des Jolis-Prés	
	A.M.	P.M.	A.M.	P.M.
Entrée des élèves	7 h 55	13 h 05	8 h 00	13 h 10
Début des cours	8 h 00	13 h 10	8 h 05	13 h 15
Récréation	10 h 05	14 h 10	10 h 10	14 h 15
Fin des cours	11 h 25	15 h 30	11 h 30	15 h 35

SURVEILLANCE	Notre-Dame	Des Jolis-Prés
Le matin	7 h 50 à 7 h 55	7 h 55 à 8 h 00
Le midi	13 h 00 à 13 h 05	13 h 05 à 13 h 10
Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de veiller à ce qu'il n'arrive pas dans la cour avant l'heure prévue pour la surveillance.		
Note : En cas de pluie ou de température trop froide, la récréation se prendra à l'intérieur.		

Lors des surveillances

✓ AVANT LE SON DE LA CLOCHE

- les surveillants sont dans la cour aux heures indiquées dans le tableau de surveillance, soit : 7 h 50 le matin pour Notre-Dame et 7 h 55 pour Des Jolis-Prés et sur l'heure du midi : 13 h 00 pour Notre-Dame et 13 h 05 pour Des Jolis-Prés.
- Un surveillant est près de la zone d'autobus afin d'assurer un encadrement sécuritaire lorsque les jeunes débarquent de celles-ci.
- Les enseignants et le personnel de soutien technique doivent faire preuve de mobilité et avoir l'œil sur toutes les zones de surveillance.
- Ils doivent également intervenir de façon systématique afin d'éviter l'escalade de conflits et assurer une sécurité maximale des élèves.
- En cas de pluie ou par temps froid, les entrées et les récréations se passent à l'intérieur des classes. Les surveillants attirés font entrer les élèves calmement et les enseignants doivent être dans leur classe avec leurs élèves. Chaque enseignant titulaire est responsable de son groupe.

✓ **AU SON DE LA CLOCHE**

- Les enseignants s'assurent que les élèves se dirigent calmement vers la porte d'entrée assignée pour leur classe;
- Les élèves se placent en rang en demeurant calmes et en silence;
- Les titulaires les rejoignent dehors ou les accueillent à l'intérieur. Évidemment, plus il y a de regards d'adultes lors de ces déplacements, moins il y a de possibilité de conflits à la sortie.

✓ **À LA SORTIE DES CLASSES**

- Les enseignants accompagnent leur groupe d'élèves jusqu'à la sortie.
- Les 2 enseignants surveillants sont déjà dans la cour.
- Les jeunes attendent le signal du surveillant responsable avant de se diriger calmement vers leur autobus;
- Il y a un troisième enseignant surveillant qui fait le tour de l'école afin de s'assurer que tous les jeunes qui prennent l'autobus soient présents. Il donne alors le signal de d'approbation au surveillant près de la porte, qui le donne à son tour au surveillant à l'extérieur. Ce dernier fait signe aux conducteurs qu'ils peuvent partir.
- En cas d'intempérie, les surveillants font entrer systématiquement les élèves et les invitent à se rendre dans leur classe et à faire de la lecture en silence. Tous les titulaires dans ces cas-ci, doivent exceptionnellement arriver à 7 h 45 et 12 h 45 pour accueillir les jeunes dans leurs classes respectives.
- Si la récréation se passe à l'intérieur, les surveillants doivent faire une tournée afin de dépanner les enseignants qui demeurent dans leur classe respective.

✓ **LA SUPERVISION DES LIEUX À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE**

- Tout le personnel qui œuvre dans nos écoles se sent concerné, **en tout temps**, par la sécurité des élèves. L'équipe est donc très vigilante et n'hésite pas à intervenir afin d'assurer la sécurité de chaque enfant et ce, à tous les niveaux.
- L'enseignant doit en tout temps accompagner ses élèves lors des déplacements vers les toilettes, les spécialités, la bibliothèque, le local d'informatique, le gymnase et le service de garde.
- Aucune circulation dans l'école n'est tolérée sans la permission des intervenants.
- La sécurité des élèves est la responsabilité de tous. En cas d'urgence nous demandons à la secrétaire d'activer le code Madame Rose.

2.3 Attitude des adultes lors des surveillances

- ✓ Les surveillants accueillent chaleureusement et avec bienveillance les jeunes et sont attentifs à leurs besoins;
- ✓ Ils sont continuellement en mouvement dans la cour d'école et s'attardent aux endroits les plus problématiques;
- ✓ Leur regard couvre un vaste rayon afin que chaque endroit soit surveillé;
- ✓ Au tout début de l'année, et ce, pour environ deux à trois semaines consécutives, les enseignants et les TES sont dans la cour d'école pour modéliser les comportements acceptés lors des entrées et des sorties;
- ✓ Cette opération se répète durant l'année à toutes les fois qu'il y a un relâchement de la part des élèves.
- ✓ Lors des récréations, la surveillance est accrue : 3 surveillants à l'école Notre-Dame et 2 à l'école Des Jolis-Prés, ainsi que plusieurs éducateurs spécialisés, afin de veiller à la sécurité des élèves et de répondre efficacement à leurs besoins;
- ✓ De façon ponctuelle, certains élèves peuvent accompagner une technicienne en éducation spécialisée afin de leur présenter une modélisation des bons comportements à privilégier lors des récréations.
- ✓ Nous avons un plan de la cour d'école avec des aires de jeux destinées aux élèves.
- ✓ Nous avons également un document dans lequel les règles de la cour d'école sont inscrites:

LES RÈGLES DE LA COUR

① Respect des aires de jeux et des limites de la cour (voir plan au salon du personnel)

A. Aires de jeux

Modules (carré de sable + 2 araignées)

En AM : pour les maternelles SEULEMENT

En PM : pour les 1^{re} année + les élèves du ou des enseignants de 2^e ou 3^e qui surveillent. Ces élèves sont surveillés par leurs enseignants qui les avertissent en cas de besoin.

*** AUCUN AUTRE GROUPE OU ÉLÈVE NE SERA TOLÉRÉ DANS CET ESPACE.**

Terrains

Les enseignants doivent montrer l'emplacement de leur classe à leurs élèves selon le plan.

Ballons-pires et mini-ballon de basket

Pour les 2^e et 3^e année seulement (selon horaire)

Jeux au mur (mur du gymnase) : pour tous sauf les maternelles.

*** S'il y a des jeunes au mur pour réflexion, on ARRÊTE les jeux au mur.**

Coins

Coin jeux libres pour les 2^e et 3^e année après les jeux du ballon-poire et terrain jeux libres pour les 1^{er} année en avant de la galerie de ciment.

Coin des maternelles : à l'extrémité droite du terrain en tout temps.

B. Aires de repos (identifié sur plan)

Ici on marche.

C. Endroits interdits aux élèves

La galerie de ciment (porte 5, salon du personnel).

Au fond de la cour à gauche.

Coin des maternelles (interdit aux autres groupes).

② Règlements des jeux dans la cour

Pas de jeux de ballon en dehors des terrains identifiés.

Si jeux de ballon : interdiction de botter ou de le cogner comme au volley-ball.

Deux jeux possibles : le voleur de diamant ou le ballon-prisonnier (ballon chasseur).

Possibilité d'équipe interclasse s'il manque de jeunes dans une classe pour former 2 équipes.

③ Surveillance

A. Début de la récréation

Les enseignants qui surveillent sortent avant le son de la cloche.

B. Pendant la récréation

Les élèves respectent leur aire de jeux, pas de jeux de ballon autres que sur les terrains prévus à cet effet.

C. Quand la cloche sonne

Le responsable de chaque classe ramasse les jouets.

On se dépêche, sans courir, de prendre son rang.

Dans le rang, le silence est exigé.

D. *Départ de fin d'avant-midi et de fin de journée*

Les surveillants sortent avant la cloche.

Les jeunes se rendent aux autobus en marchant.

Un surveillant s'assure qu'il n'y a plus de jeunes dans l'école et fait le message aux surveillants à l'extérieur, qui donnent un signal.

- ❖ **Tout le personnel qui œuvre dans nos écoles se sent concerné, en tout temps, par la sécurité des élèves. L'équipe est donc très vigilante et n'hésite pas à intervenir afin d'assurer la sécurité de chaque enfant et ce, à tous les niveaux.**

Plan de cour récréation école Notre-Dame

Jeux libres
deuxième et
troisième
années

Ballon
Deuxième années

Ballon
Troisième années

Coin
maternelles
pm

Ballon
poire
deuxième
Et
troisième
années

Ballon
Deuxième années

Ballon
Troisième années

Ballon
Deuxième années

Ballon
101-102-202

Mater-
nelles

banc
de
ciment

Module
de
jeux
Mater-
nelles
am
premi-
ère
années
pm

103-104
ballon

première années
Jeux libres

Ici on marche

Première année
Jeux libres

Modules

École

Cerceaux maternelles

Porte

Jeux libres

Plan de la cour de récréation école Des Jolis-Prés

